

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse de la Culture

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres ¹	6 923 k\$
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	324 k\$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM ²	149 k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	5 k\$
Solde des excédents à répartir AU 31 DÉCEMBRE 2022	7 401 k\$
Affectation au FADM	(128) k\$
Affectation à la RRE	(4 134) k\$
Affectation à la réserve générale	(3 139) k\$
Solde des excédents à répartir	0

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2022

127 749 \$ Fonds d'aide au développement du milieu

861 353 \$ Ristournes aux membres

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ³	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN \$
Comptes		169 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	84 k\$
Fonds		43 k\$
Prêts et marges de crédit		298 k\$
RISTOURNE ASSURANCES⁴	23 \$ / 1 000 \$ de prime	88 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT⁴	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	64 k\$
RISTOURNE PRODUITS⁴	Montant de 50 \$⁵	105 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE⁴	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions	11 k\$

¹ Inclut 866 k\$ de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes.

² Net d'impôt.

³ Soumise au vote lors de l'assemblée.

⁴ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁵ Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

